

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3840**

commune (s) :

objet : Lavage des verrières et marquises de la Cité internationale de Lyon et prestations en hauteur sur bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3840**

objet : **Lavage des verrières et marquises de la Cité internationale de Lyon et prestations en hauteur sur bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure l'entretien des bâtiments de la Cité internationale de Lyon. Ces bâtiments encadrent une voie piétonne couverte en partie par une verrière, et en partie par des marquises ancrées dans les murs des bâtiments.

La Communauté urbaine assure par ailleurs l'entretien, y compris en hauteur, d'autres sites, tels que les haltes fluviales ainsi que d'autres bâtiments situés sur son territoire (accrochage d'éléments de décoration, pose de gélatine sur les points lumineux, travaux d'étanchéité ou remplacement de vitres, pose de filets de sécurité, changement de points lumineux, étanchéité, etc.).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au lavage des verrières et marquises de la Cité internationale de Lyon et prestations en hauteur sur bâtiments de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC annuellement. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 octobre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise EVEREST pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année, et d'un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année, avec montants identiques, pour le lavage des verrières et marquises de la Cité Internationale de Lyon et prestations en hauteur sur bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise EVEREST pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

2° - Les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants, exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.